

# COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

## Séance du 22 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

**Présents** : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, MACOUIN Martine, TRAMAUX Julien, ANQUETIL Sébastien, BONNET Guillaume, RENAULT Françoise, RIMBEAU Jean-François, BERTAUD Chantal, BOUTINEAU Francis.

### Excusés :

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric, BAUDOUIN Wilfried.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

## ORDRE DU JOUR

- Devis toitures église et mairie et annexes salle des fêtes
- Tarifs 2025
- Subventions 2024
- Adhésion service intérim du Centre de Gestion
- Demande de la cantinière de mise en disponibilité
- Projet aménagement centre bourg

### Questions diverses

- Travaux voirie communautaire 2024
- Fête de la musique communautaire du 26 juin 2024
- JO Mobile et Marché le 4 avril 2024 - organisation
- Décoration pour les JO 2024
- Organisation voyage à Paris

## DCM - 2024 - 001 - Devis toitures mairie et annexes salle des fêtes et église

Madame la Maire informe que Monsieur le Sous-Préfet des Deux-Sèvres a pris un arrêté octroyant à la commune, une subvention de 29 497 €, soit un taux de prise en charge de 30 %, au titre de la DETR 2023 concernant la réfection de toitures de l'Eglise et de la Mairie et ses annexes.

Monsieur le premier adjoint présente donc deux devis remis à jour pour la réfection de la toiture de la mairie et annexe salle des fêtes :

- Le premier émanant de l'entreprise MARTIN FRADET de Coulonges sur l'Autize pour un montant de 24 620,23 € ht soit 29 555.08 € ttc.
- Le deuxième émanant de l'entreprise SALMON de Pamplie pour un montant de 24 689.80 € soit 29 627.76 ttc.

Les devis sont pratiquement équivalents, il y a juste 69,00 € d'écart sur le hors taxe, par contre le délai est de 9 à 10 mois pour l'entreprise MARTIN- FRADET et de 2 à 3 mois pour l'entreprise SALMON. Les membres du conseil municipal ayant délibéré souhaitent retenir l'entreprise SALMON par rapport à sa rapidité d'intervention.

Monsieur le premier adjoint informe que l'entreprise MARTIN-FRADET avait été retenue lors de la réunion du 2 mai 2023 pour la réfection de la toiture de l'Eglise, sur laquelle il était urgent d'intervenir. L'entreprise avait prévu un délai d'intervention de 6 mois. Or à ce jour les travaux n'ont pas été réalisés. Malgré plusieurs relances pour avoir un délai, la demande est restée sans réponse.

Suite à un mail de ce jour il a fixé l'intervention au mois d'octobre ou novembre sous réserve de l'avancement au retard dû aux conditions météo.

Devant l'urgence d'intervention sur la toiture de l'église, du fait d'infiltrations endommageant dangereusement la voûte (plaques de plâtre qui tombent et infiltration d'eau sur le parquet), l'hiver étant particulièrement humide, il est décidé de rencontrer le gérant de l'entreprise pour lui demander de réduire les délais. Sans solution d'accord amiable, la commune sera contrainte de révoquer le devis et retenir le devis suivant sur la liste celui de L'entreprise SALMON de PAMPLIE d'un montant de 20 485,60 € ht soit 24 582,72 € ttc.

## **DCM - 2024 - 002 - TARIFS 2025**

L'assemblée fixe les tarifs 2025. Les tarifs d'hiver seront appliqués du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars 2025.

### **« SALLE ESPACE MAGNOLIA »**

#### **Habitants de la commune**

##### **Tarifs été**

- La journée 175,00 €, le week-end 250,00 €
- Location matériel audio et vidéo 30,00 €

##### **Tarifs hiver**

- La journée 185,00 €, le week-end 270,00 €
- Location matériel audio et vidéo 30,00 €

#### **Personnes extérieures**

##### **Tarif été**

- La journée 285,00 €, le week-end 360,00 €
- 0,50 € par couvert
- Location matériel audio et vidéo 60,00 €

##### **Tarifs hiver**

- La journée 305,00 €, le week-end 400,00 €
- 0,50 € par couvert
- Location matériel audio et vidéo 60,00 €

#### **Tarifs pour réunions**

- La journée 85,00 €
- Location matériel audio et vidéo 60,00 €

**Les associations ne bénéficient plus de la gratuité de la salle, le tarif s'élèvera à 60,00 € par manifestation lucrative**

#### **CAUTION 300,00 € POUR LA SALLE**

#### **CAUTION 300,00 € POUR LE MATERIEL AUDIO ET VIDEO**

**A la réservation de la salle un acompte de 50% du montant de la location sera demandé et encaissé, le chèque de caution sera remis à la remise de clés.**

#### **Nettoyage**

- Espace Magnolia 100,00 €

## Salle « Les Jonquilles »

Tarif 20,00 € pour les particuliers

Gratuite pour réunions associations communales

**CAUTION 100.00 €**

## Tarifs location ancien mobilier de la salle

-Table 6.00 € - Chaise 0.50 €

## Tarifs terrain communal

Tarif week-end pour les habitants de la commune de 80,00 € (pour les jeunes de moins de 18 ans 30,00 €).

Tarif pour les extérieurs 220,00 € le week-end

## Lors de la location les jeux pour enfants le long de la haie resteront accessibles aux habitants de Faye

**CAUTION 300,00 €**

## TARIFS CIMETIERE

### Concession funéraire

50,00 € le mètre carré plus frais pour une durée de 50 ans.

Les concessions font deux mètres carrés pour les concessions caveaux et un mètre carré pour les concessions cavurnes.

Le conseil municipal a décidé de matérialiser un emplacement pour les cavurnes le long du mur côté nord, il est souhaité que, pour une question d'esthétique, les plaques soient d'un format 60 x 80 cm.

### Concession columbarium

15 ans - 200,00 €

30 ans - 380,00 €

50 ans - 630,00 €

## DCM - 2024 - 003 - Vote des subventions

L'assemblée procède au vote des subventions pour l'année 2024 :

- Groupement de défense des cultures 70 €
- Comité des fêtes 320,00 €
- Amicale des Pêcheurs de l'Autize 50,00 €

## DCM - 2024 - 004 Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres - Haute de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires - Signature d'un avenant n° 2 à la Convention

- Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

#### **DCM - 2024 - 005 - Demande de mise en disponibilité de la cantinière**

Madame la Maire informe que la cantinière du restaurant scolaire, employée communale mise à disposition du SIVU Béceleuf Faye sur Ardin, a adressé une demande de mise en disponibilité de un an renouvelable, pour convenance personnelle, le 4 janvier 2024. Elle a un préavis de trois mois, elle sera donc en disponibilité le 4 avril 2024.

Pour son remplacement, une offre d'emploi, pour un poste d'agent territorial pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisées, a été déposée sur le site du centre de gestion et sur le bon coin, AICM, Maison de l'emploi.

L'agent communal effectuait des heures au service enfance jeunesse le mercredi et pendant les vacances scolaires (service cantine et entretien des locaux). La communauté de commune Val de Gâtine a également déposé une offre d'emploi qui pourra compléter l'emploi de la commune.

#### **DCM - 2024 - 006 - Projet d'aménagement du centre bourg - Maîtrise d'œuvre**

Une commission s'est réunie le 15 décembre 2023 en compagnie du responsable projet de la communauté Val de Gâtine et une représentante de l'ID 79 chargée de l'ingénierie territoriale. Cette réunion a permis de réaliser un premier tri, parmi les 8 réponses à l'appel d'offres concernant le projet d'aménagement du centre bourg. Trois dossiers ont été sélectionnés.

La commission s'est réunie à nouveau le 15 janvier 2024 pour sélectionner le bureau d'étude qui réalisera le projet.

Au regard des critères suivants :

1 - Valeur technique des offres

2 - Les prix

3 - Réponses aux besoins

Il en est ressorti le tableau de notation suivant :

N°	Nom de l'entreprise	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3	Total	Classement
2	AREA	29	30	21	80	3
4	ALICE BROILLIARD	35	21	26	82	1
6	AUDDICE	29	28	24	81	2

Les membres du conseil présents après avoir échangé avec les membres de la commission, valident ce choix et retiennent l'offre du cabinet ALICE BROILLIARD

### QUESTIONS DIVERSES

#### Travaux voirie communautaire 2024

Une partie de la commission voirie s'est réunie, avec le responsable voirie de la communauté de communes Val de Gâtine, pour repérer les chemins les plus abîmés. Le responsable voirie de la COM COM effectuera par la suite le chiffrage de leur remise en état. Ainsi la commune définira les chemins qui seront réparés en fonction de l'enveloppe attribuée, soit pour 2024 un montant de 27 996,00 €.

#### Fête de la musique

Madame la Maire informe que la commune a été retenue pour recevoir la fête de la musique communautaire, la date du 26 juin 2024 a été arrêtée.

La commune prévoit le lieu en fonction de la météo et doit installer les chaises, les agents de la communauté de communes s'occupent du reste. La buvette et la restauration seront prises en charge par une association de la commune.

#### Marché et JO Mobile

Un marché est prévu sous les halles le 4 avril 2024, il a été décidé de retenir cette date pour recevoir le Camion de la JO Mobile. Il faut prévoir des décos et des animations sur la commune pour cette manifestation.

#### Visite de l'Assemblée Nationale

La visite de l'Assemblée Nationale prévue le mercredi 13 mars se précise, le coût du transport s'élève à 57,00 € par personne. Une réservation est envisagée sur une aire de repos de l'autoroute pour le petit déjeuner et le dîner.

Le départ est prévu pour cinq heures et retour vers minuit.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Absent

LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
MACOUIN Martine		BONNET Guillaume	
RIMBEAU Jean-François		BAUDOUIN Wilfried	Absent
BOUTINEAU Francis		TRAMAUX Julien	
POIREAUDEAU Frédéric	Absent	RENAULT Françoise	

Réunion du 22 janvier 2024